

**CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION DU
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS**
(5 et 6 novembre 2024, Papeete, Polynésie française)

Document d'information

**DOCUMENT D'INFORMATION 4 : COMPTE RENDU DU CONSEIL OCÉANIEEN DE LA QUALITÉ DE
L'ENSEIGNEMENT, SOUS-COMITÉ DU CRGA**

(Document présenté par le Secrétariat)

Résumé

1. Ce document présente les conclusions de la neuvième réunion annuelle du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement (PBEQ), sous-comité du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA), telles qu'approuvées les 21 et 22 mars 2024. L'intégralité des conclusions figure en **annexe A**.
2. Le sous-comité :
 - i. a accepté le rapport de résultats 2023 du Programme pour l'évaluation et la qualité de l'enseignement (EQAP), en recommandant d'y ajouter des informations pour en améliorer la clarté ;
 - ii. a convenu d'une stratégie visant à faciliter la publication des rapports nationaux d'Évaluation régionale des aptitudes à la lecture, à l'écriture et au calcul (PILNA) sur le site Web d'EQAP. Les débats ont permis aux pays de mieux comprendre les avantages qu'il y aurait à diffuser leurs rapports. Par conséquent, la majorité d'entre eux ont accepté de publier leurs rapports nationaux sur le site Web d'EQAP avec les fonctions de sécurité désactivées, tout en notant que les personnes souhaitant accéder à des ensembles de données devront préalablement obtenir l'accord du pays concerné ;
 - iii. a convenu de la nomination de deux représentants des membres au sein du groupe de gouvernance du Projet sur la reconnaissance des qualifications océaniques ;
 - iv. a approuvé le plan de travail pour 2024, les pays ayant la possibilité d'actualiser et de négocier leurs plans de travail, le cas échéant ;
 - v. a convenu de dissocier les réunions annuelles du PBEQ de la Conférence des ministres de l'Éducation du Pacifique (CPEM) et de la Conférence des directeurs de l'éducation des pays océaniques. L'objectif premier était de limiter le plus possible les absences des directeurs de l'éducation dans le cadre de leurs fonctions officielles, ainsi que de réduire les coûts connexes. À partir de 2025, la réunion annuelle du PBEQ n'aura plus lieu en mars, mais en juillet ;
 - vi. a révisé le mandat du PBEQ, sous-comité du CRGA, qui a par la suite été approuvé hors session. Des fonctions et responsabilités ont ainsi été ajoutées, et la terminologie a été actualisée. La version approuvée du mandat révisé est présentée en **annexe B** ; et
 - vii. a nommé le ministre de l'Éducation et de la Formation des Tonga à la présidence et le ministre de l'Éducation et du Développement des ressources humaines des Îles Salomon à la vice-présidence pour la période 2024-2025.

Points clés

3. La neuvième réunion du PBEQ, sous-comité du CRGA, s'est tenue en présence de Paula Vivili, Directeur général adjoint – Sciences et capacités de la CPS. Sa participation est un honneur et montre l'importance de ce sous-comité du CRGA, qui est doté d'un mandat spécial.
4. Le sous-comité a accepté le rapport de la Directrice d'EQAP, dans lequel sont mis en avant les résultats obtenus par le Programme en 2023 au regard de son plan d'activité, et a salué le travail accompli à ce jour par ses équipes.
5. Le sous-comité a pris note avec satisfaction des dernières informations portant sur différents domaines de travail, notamment : la structure d'EQAP après sa réorganisation en 2023 ; l'appui en matière de psychométrie et les travaux de la section Politiques et recherche ; le SPFSC (South Pacific Form Seven Certificate, qualification régionale sanctionnant la 13^e année d'enseignement) ; le processus d'accréditation des qualifications ; les activités de suivi-évaluation et d'apprentissage (SEA) du Cadre régional pour l'éducation dans le Pacifique (PacREF) ; les avancées concernant le Système de gestion de l'information sur les établissements scolaires océaniques (PacSIMS, un logiciel d'évaluation développé en interne) ; les capacités régionales en matière de direction d'établissement scolaire ; et l'adaptation au contexte des normes régionales relatives aux compétences des enseignants.
6. Le sous-comité a été informé du fait que les points de référence définis pour l'objectif de développement durable 4 pourraient être élargis afin d'y inclure des données sur l'enseignement supérieur, le cas échéant, le manque de disponibilité de ces données constituant actuellement une difficulté.
7. Le sous-comité a constaté les avancées réalisées dans le cadre du projet sur la reconnaissance des qualifications, géré conjointement par EQAP et la New Zealand Qualifications Authority (NZQA).
8. Le sous-comité a pris note du plan pour l'élaboration d'une stratégie d'EQAP relative aux questions de genre, qui devrait être applicable d'ici à 2025.
9. Le sous-comité a avalisé la méthode retenue pour l'établissement des plans de travail et a suggéré d'envisager l'utilisation des plans stratégiques sectoriels récemment approuvés pour mener à bien la planification.
10. Le sous-comité a approuvé le compte rendu de la réunion du comité de pilotage de l'Évaluation régionale des aptitudes à la lecture, à l'écriture et au calcul et de l'Évaluation pour le premier cycle du secondaire dans le Pacifique (PILNA/PALS), qui s'est tenue trois jours avant la réunion du PBEQ.
11. Les activités de recherche menées dans le cadre du PacREF en collaboration avec la Banque asiatique de développement (BAsD) ont nécessité la participation de davantage de pays volontaires. Les axes de recherche étaient en cours d'harmonisation avec le cadre de recherche du PacREF, avec un début des travaux prévu pour mars 2024.
12. Le sous-comité a accueilli avec satisfaction la reconduction de Michelle Belisle dans ses fonctions de Directrice d'EQAP et l'a félicitée.

Recommandations

13. Le CRGA est invité à :
 - i. prendre note du mandat révisé du Conseil océanique de la qualité de l'enseignement (PBEQ), sous-comité du CRGA ; et
 - ii. prendre note du compte rendu de la neuvième réunion annuelle du Conseil océanique de la qualité de l'enseignement (PBEQ), sous-comité du CRGA.

Contexte

14. La neuvième Conférence de la Communauté du Pacifique a approuvé les modifications apportées à la gouvernance de l'ancien Conseil océanien d'évaluation pédagogique. Le programme a été renommé Programme pour l'évaluation et la qualité de l'enseignement (EQAP), et la mission et les fonctions du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement (PBEQ), sous-comité du CRGA, ont été approuvées. Un mandat a été rédigé et approuvé par le PBEQ lors de sa première réunion en mars 2016. Le mandat a été entériné hors session par le CRGA à la fin 2017.
15. En vertu de son mandat, le sous-comité est chargé de fournir des conseils à EQAP et de l'aider à s'acquitter de certaines des fonctions qui lui sont déléguées pour assurer la bonne gouvernance du Programme. Des extraits du mandat sont présentés ci-après afin de poser le contexte du présent compte rendu.
 - i. Il est attendu de tous les membres du sous-comité et de leurs représentants qu'ils justifient des compétences et de l'autorité requises pour représenter leur pays ou leur organisation dans le cadre des activités du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement. Ils sont supposés tenir les représentants nationaux membres du CRGA informés des questions intéressant le PBEQ.
 - ii. Le sous-comité fait en sorte d'organiser une réunion de discussion au moins douze (12) semaines avant la session annuelle du CRGA.
 - iii. Les conclusions des réunions du sous-comité sont adoptées à l'issue d'un débat et obéissent à la règle du consensus. Elles doivent recueillir l'aval de l'ensemble des membres du sous-comité et sont ensuite transmises au CRGA.
16. Le sous-comité a tenu sa neuvième réunion les 21 et 22 mars 2024. Les conclusions figurent en annexe A.

Recommandations

17. Le CRGA est invité à :
 - i. prendre note du mandat révisé du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement (PBEQ), sous-comité du CRGA ; et
 - ii. prendre note du compte rendu de la neuvième réunion annuelle du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement (PBEQ), sous-comité du CRGA.

Annexe A :

Procès-verbal et conclusions de la neuvième (9^e) réunion du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement (PBEQ), sous-comité du CRGA

Jeudi 21 et vendredi 22 mars 2024

Participation

18. Les directeurs de l'éducation et les hauts fonctionnaires de l'éducation des Îles Cook, des Fidji, de Kiribati, des Îles Marshall, des États fédérés de Micronésie, de Nauru, de Niue, de Palau, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Îles Salomon, du Samoa, de Tokelau, des Tonga, de Tuvalu et de Vanuatu, ainsi que les représentants des partenaires dans le domaine de l'éducation que sont le Conseil australien de recherche pédagogique (ACER), le ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce (DFAT), le ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce (MFAT), l'Autorité des qualifications de Nouvelle-Zélande (NZQA), l'Unité de facilitation du Cadre régional pour l'éducation dans le Pacifique (PacREF), le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Université du Pacifique Sud (USP) assistent à la neuvième (9^e) réunion du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement (PBEQ), sous-comité du CRGA.

Allocution de bienvenue et d'ouverture

19. La neuvième (9^e) réunion du PBEQ, sous-comité du CRGA (ci-après « le Conseil ») est inaugurée à 9 heures le 21 mars 2024 par une prière du Samoa. La présidence est assurée par Palau et la vice-présidence par les Tonga. En souhaitant la bienvenue aux représentants des membres, le Président se félicite de la présence du Directeur général adjoint – Sciences et capacités de la Communauté du Pacifique (CPS), Paula Vivili, des représentants des pays et des partenaires, ainsi que du Secrétariat, représenté par EQAP.

20. Dans son allocution d'ouverture, le Directeur général adjoint – Sciences et capacités souligne que le Programme pour l'évaluation et la qualité de l'enseignement (EQAP) est unique en son genre dans la mesure où il s'agit d'un sous-comité de l'organe directeur de la CPS, le Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA), ce qui montre l'importance de l'éducation dans l'action de la CPS. Il attire en outre l'attention sur le fait que la CPS est fière des travaux menés par EQAP. Il rappelle au Conseil que l'action de la CPS est un prolongement de ce que font les membres dans leur pays et que l'éducation est tout aussi importante que d'autres domaines prioritaires comme le changement climatique, le genre, etc. Il salue également le soutien apporté par les bailleurs de fonds, en particulier l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui permet à la CPS de mener à bien ses projets.

21. Dans sa réponse, le Président remercie EQAP de la part de tous les pays pour l'aide apportée.

Membres excusés et adoption de l'ordre du jour

22. Sont excusés la New South Wales Education Standards Authority (NESA) et Tokelau, qui ne peuvent pas assister à la réunion en présentiel ; la Directrice de l'enseignement de Tokelau prend part à la réunion à distance.

23. L'ordre du jour est examiné et adopté tel qu'il avait été diffusé par les États fédérés de Micronésie et les Îles Cook.

Questions découlant du procès-verbal de la réunion 2023 du PBEQ

24. Le procès-verbal et les conclusions de la réunion 2023 ont été approuvés à la suite de la réunion tenue à Auckland, mais sont réexaminés pour traiter les éventuelles questions soulevées.

25. La formulation est modifiée afin d'ajouter la forme numérique « 7^e » en lien avec la septième réunion du PBEQ.

26. Aux pages 5 et 6, des espaces sont ajoutées entre des mots à différents endroits.

27. Le Conseil est informé du fait que les organismes nationaux d'assurance de la qualité n'ont pas encore été admis comme membres du PBEQ, mais que cette question sera débattue plus avant dans le cadre du point de l'ordre du jour portant sur la reconnaissance des qualifications.

Rapport de la Directrice

28. Le Conseil prend note du rapport de la Directrice, qui met en lumière les résultats obtenus et les activités menées depuis la dernière réunion. L'action d'EQAP s'est appuyée sur le Plan stratégique 2022–2031 de la Communauté du Pacifique et s'est articulée autour du plan d'activité du Programme. EQAP a continué de chercher comment répondre de façon plus efficace et plus efficiente aux besoins et aux objectifs des pays membres. Le Conseil fait part de sa satisfaction concernant les travaux menés et les résultats obtenus en 2023, et espère que l'année 2024 sera productive.

Rapport de résultats 2023 d'EQAP

29. Le Conseil prend note du *Rapport d'avancement et de résultats d'EQAP pour 2023* et réaffirme les cibles pour 2024 nécessitant la participation et l'appui des pays.

30. Pour ce qui est des activités annulées, le choix a été fait après consultation et en accord avec les pays en raison de facteurs qui échappent à leur contrôle (par exemple, des catastrophes naturelles). Ces activités reprendront lorsque les pays seront prêts.

31. En réponse au rapport, le Conseil formule plusieurs demandes :

- i. Serait-il possible que le rapport précise également lesquelles des activités annulées étaient nationales, sous-régionales ou régionales, ainsi que, pour chacune d'entre elles, la manière dont les ressources ont été réaffectées ?
- ii. Même si la hiérarchie des changements a été déterminée au moyen de mesures quantitatives et qualitatives, il a fallu renforcer les éléments de preuve afin de déterminer le niveau de ces changements.
- iii. Au moment d'établir les futurs rapports, il conviendra de pondérer les ressources mobilisées par type de résultat (connaissance, pratique, impact).
- iv. Pour ce qui est des domaines de résultats essentiels portant sur les compétences des élèves, une évaluation plus approfondie des indicateurs les plus importants en la matière devra être effectuée à l'avenir.

Informations et points de situation

➤ *Structure d'EQAP après sa réorganisation en 2023*

32. Le Conseil a pris note de la modification de la structure d'EQAP à la suite de sa réorganisation. L'objectif principal de cette dernière était d'assurer le fonctionnement efficace d'EQAP ; il a ainsi fallu créer le poste de Directeur·rice adjoint·e, qui existe habituellement dans les divisions de la CPS de la taille d'EQAP.

➤ *Appui en matière de psychométrie, politiques et banque de données de recherche*

33. Le Conseil prend note du point de situation de la section Politiques et recherche, qui porte sur la recherche, la direction des établissements scolaires, les politiques et la psychométrie. Il est rappelé aux pays qu'il existe une banque d'informations dans laquelle ils ont la possibilité de communiquer leurs politiques. Concernant la recherche, EQAP a publié des rapports et collabore avec les pays, alors que des formations et un appui en psychométrie ont été proposés aux pays en ayant fait la demande.

34. L'Unité de facilitation du PacREF présente ses quatre domaines de recherche, dans le cadre desquels l'USP et EQAP devraient former un partenariat. Les pays sont incités à prendre part à l'un des domaines de recherche.

➤ *Qualification régionale offerte par le South Pacific Form Seven Certificate (SPFSC)*

35. Le Conseil prend acte des dernières informations concernant le South Pacific Form Seven Certificate (SPFSC), qualification régionale de fin d'études secondaires, et rappelle que cette dernière relève de sa compétence. Les résultats montrent que 78 % des élèves ont réussi l'examen, en anglais et dans les trois matières où les meilleurs résultats ont été obtenus, les filles ayant fait mieux que les garçons. Les processus ont été sans cesse améliorés et des processus d'évaluation interne sont à présent également disponibles en ligne sur le système Moodle.

36. Le Conseil demande que davantage de recherches soient menées par le partenariat USP/EQAP dans le cadre du PacREF concernant les moins bons résultats obtenus par les garçons. Cette mission sera ajoutée au mandat de l'Unité de facilitation du PacREF pour permettre des recherches futures. Il est également proposé que le Conseil examine la possibilité d'utiliser la qualification offerte par le SPFSC comme mesure régionale au niveau du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, dans la mesure où il existe déjà une évaluation régionale des aptitudes à la lecture, à l'écriture et au calcul (PILNA) pour les 4^e et 6^e années, et une Évaluation pour le premier cycle du secondaire dans le Pacifique (PALS). Le Conseil prend note d'une correction apportée au tableau 1 du document, alors que l'USP confirme la poursuite de son programme d'études fondamentales.

➤ *Processus d'accréditation*

37. Le Conseil prend acte du point sur le processus d'accréditation et sur les difficultés qui persistent en raison de l'absence de réponse des membres du PBEQ. Le Conseil est invité à participer davantage à ce processus important et à demander l'aide des organismes nationaux chargés des qualifications de chaque pays.

- *Travaux menés par le Cadre régional pour l'éducation dans le Pacifique (PacREF) en matière de SEA*
38. Le Conseil prend note des dernières informations concernant le PacREF et reconnaît qu'EQAP est l'un des organismes d'exécution, chargé du cadre de suivi-évaluation et apprentissage.
- *PacSIMS dans le cadre du renforcement des capacités du système du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) et de la phase 2 du PacREF*
39. Le Conseil prend acte du point d'information. Il reconnaît en outre qu'il est nécessaire de renforcer les capacités et d'améliorer la gestion des données dans la région, et que l'intervention des formateurs extérieurs coûte cher. EQAP travaille en partenariat avec l'Unité de facilitation du PacREF sur une requête auprès du GPE par l'intermédiaire du MFAT afin d'obtenir des financements. Un prototype de système d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE) a été développé pour le Samoa dans le cadre du Système de gestion de l'information sur les établissements scolaires océaniques (PacSIMS) et sera mis à la disposition d'autres pays intéressés, qui devront l'adapter à leurs besoins. Les pays se renseignent, dans un souci d'efficacité, sur l'existence d'un système dans lequel les données pourraient être saisies une seule fois, puis transférées sur d'autres plateformes, par exemple dans le modèle de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU). Kiribati demande si son ministère pourrait bénéficier d'une présentation du PacSIMS lors de la prochaine visite d'EQAP. Plus tôt au cours de la réunion, les Tonga ont également fait savoir qu'une formation au PacSIMS serait nécessaire dans le pays.

Capacités de la région en matière de direction d'établissements scolaires

40. Le Conseil fait remarquer qu'il s'agit d'un produit régional que les pays peuvent utiliser et adapter à leur contexte s'ils ne disposent pas de normes nationales. Si les pays ont besoin d'adapter le produit, ils peuvent faire appel à EQAP et aux organismes d'exécution pour mettre en place conjointement une solution.

Adaptation au contexte des normes régionales relatives aux compétences des enseignants

41. Le Conseil constate les progrès accomplis et salue les financements accordés par le PacREF, qui ont permis à ces travaux d'aller de l'avant. Le Conseil espère que ce soutien se poursuivra pendant la prochaine phase.

Publication des données – PILNA, PALS et Rapport sur l'éducation dans le Pacifique

42. Le Conseil aborde la question de la mise à disposition du public des rapports. Tokelau propose d'adopter une approche individuelle par pays plutôt que de rendre les rapports publics, mais la plupart des pays sont d'avis de rendre publics les rapports PILNA – nationaux et régionaux – tout en conditionnant l'utilisation des ensembles de données à des règles déterminant les conditions de l'utilisation des données. Les règles doivent mentionner la nécessité d'obtenir l'accord préalable des pays (propriétaires des données), soit par l'intermédiaire d'EQAP (dépositaire), soit directement auprès des pays concernés. Cette décision vient à l'appui d'une des conclusions de la Conférence des ministres de l'Éducation du Pacifique (CPEM) qui s'est tenue à Auckland en 2023, dans le cadre de laquelle les ministres ont décidé de rendre les rapports publics. En outre, une copie de tout rapport élaboré sur la base de ces données doit être transmise au pays concerné (propriétaire des données) à des fins d'information et d'examen. Le Conseil convient en outre que cette approche s'appliquera également aux rapports PALS le moment venu.

Points de référence pour l'objectif de développement durable 4 (ODD 4)

43. Le Conseil prend acte des avancées réalisées et des travaux menés jusqu'alors. Il note également que le PacREF travaille avec la Banque asiatique de développement (BASD) afin de recruter un·e consultant·e qui travaillera en étroite collaboration avec l'équipe PacSIMS au suivi des avancées ; il prie les pays de collaborer sur cette voie. Le Conseil est également informé du fait que les points de référence pourraient être élargis afin d'y inclure les données relatives à l'enseignement supérieur, le cas échéant, le manque de disponibilité de ces données constituant actuellement une difficulté. Palau remercie EQAP et l'ISU pour leur aide, qui a permis à son ministère de progresser s'agissant de la maintenance des données.

Projet sur la reconnaissance des qualifications

44. Le Conseil prend note de l'avancée des travaux depuis le début du projet en 2023. Le Président adresse également ses remerciements au Conseil pour ces activités. Un point est présenté concernant l'inclusion de programmes techniques relevant du système scolaire officiel. Le lien entre ces activités et la reconnaissance des qualifications nationales des jeunes prenant part aux programmes de mobilité professionnelle vers l'Australie et la Nouvelle-Zélande a été contesté. La NZQA répond que ces travaux permettront la reconnaissance des qualifications délivrées en Océanie. Le Conseil admet qu'un cadre régional permettrait de résoudre certains des problèmes récurrents de reconnaissance des qualifications au sein des pays de la région et entre eux, et pas uniquement de faciliter l'émigration dans le Pacifique.

45. Vanuatu a été désigné pour représenter les pays du Conseil dotés d'organismes, et Tuvalu les pays n'ayant pas d'organisme, au sein des groupes de gouvernance du Projet sur la reconnaissance des qualifications. Le Conseil approuve ces nominations et félicite les deux pays. Le Président informe les deux représentants ainsi nommés qu'ils occupent des fonctions de haut niveau et que des hauts fonctionnaires doivent assister aux réunions, qui auront lieu deux fois par an en juillet et en février à compter de juillet 2024.

Stratégie relative aux questions de genre

46. L'ACER a présenté un aperçu général des plans visant à mettre sur pied une stratégie relative à l'égalité de genre et à l'inclusion, comprenant une analyse de la dimension de genre, une revue de la littérature pertinente et une consultation des partenaires afin de déterminer les points d'entrée qui pourraient permettre d'intégrer la dimension de genre dans les travaux d'EQAP. L'objectif est de pouvoir diffuser un projet de rapport en juillet et que la version définitive de la stratégie soit prête en décembre, pour la semaine de planification organisée par EQAP. L'UNESCO souligne l'importance de ces travaux pour les activités du PacREF et attend avec intérêt de recevoir les informations lorsqu'elles deviendront disponibles. Le Secrétariat général du FIP donne des renseignements sur des activités semblables déjà en cours à l'échelle internationale et régionale qu'il convient d'inclure dans ces travaux. Le Conseil prend note des éléments transmis par l'ACER, ainsi que des points évoqués par l'UNESCO et le Secrétariat général du FIP.

Méthode d'établissement des plans de travail

47. Le Conseil approuve la méthode retenue par EQAP aux fins de l'établissement des plans de travail et donne des orientations pour que des collaborations adaptées au contexte et des

interventions ciblées sur les besoins soient mises en place en la matière. Le Conseil prend également acte de la suggestion formulée par Kiribati, qui propose d'utiliser les plans stratégiques sectoriels récemment approuvés pour l'établissement des plans de travail, dans la mesure où ces documents sont déjà censés passer en revue les activités à mener, les défis à relever et les priorités à respecter. Le Président attend avec intérêt d'accueillir la mission à Palau en septembre, en particulier la Directrice d'EQAP, et transmet les remerciements du Conseil pour l'organisation d'échanges en présentiel dans le cadre de l'établissement des plans de travail.

Plans de travail pour 2024

48. Le Conseil analyse les informations qui lui ont été fournies dans le document sur les plans de travail pour 2024 et les questions suivantes sont soulevées et notées :

- i. Palau – Il est question des dates d'organisation de la PALS et de la PILNA avec la Cheffe d'équipe – Évaluation à grande échelle.
- ii. Îles Marshall – Il est confirmé que le pays prendra part aux phases expérimentales de la PILNA/de la PALS, et s'associera aux normes en matière de compétences des enseignants et de direction d'établissements scolaires.
- iii. Kiribati et Fidji – Direction d'établissements scolaires : les deux pays ont-ils été concernés ? Il s'agit d'une activité du PacREF, donc seuls les pays mentionnés dans le plan évolutif y ont pris part, mais l'activité sera élargie afin d'y inclure d'autres pays en temps opportun.
- iv. Nauru – Normes en matière de compétences des enseignants : Nauru a-t-il été concerné ? Il s'agit d'une activité menée en collaboration avec les établissements de formation des enseignants, donc seuls les pays dotés de tels établissements ont pris part à l'atelier en 2024, mais d'autres pays seront intégrés à l'activité en temps opportun.

49. Outre les réponses susmentionnées, le Conseil note et accepte le plan d'activité pour 2024, ainsi que le plan pour une mise en œuvre efficace, et les pays adapteront leurs engagements à l'appui de la mise en œuvre de ces activités dans le but d'atteindre les objectifs communs à la région. Les pays agiront également de façon proactive pour cerner les éventuels conflits ou préoccupations, et pour proposer des stratégies visant à les prévenir ou à les résoudre.

Conférence des ministres de l'Éducation du Pacifique et réunion du PBEQ en 2025

50. La Directrice suggère de nouvelles dates de réunion pour le comité de pilotage PILNA/PALS et le PBEQ en 2025, et présente quatre demandes à la direction du Conseil. Le Conseil approuve les points suivants :

- i. Les réunions du comité de pilotage PILNA/PALS et du PBEQ seront organisées conjointement, mais à distance de la Conférence des directeurs de l'éducation des pays océaniques et de la Conférence des ministres de l'Éducation du Pacifique.
- ii. La réunion sera organisée début juillet à partir de 2025.

Compte rendu de la réunion du comité de pilotage PILNA/PALS (18 et 19 mars 2024)

51. Le Conseil approuve le compte rendu du comité de pilotage PILNA/PALS.

Débat sur le mandat du PBEQ, sous-comité du CRGA

52. Les modifications suivantes sont avalisées par le Conseil et reçoivent son approbation de principe :
- i. ajout de nouvelles fonctions d'EQAP au mandat, notamment : i) fonction de suivi pour le PacREF ; ii) remplacement de « Conférence des ministres de l'Éducation des pays membres du Forum (FEEdMM) » par « Conférence des ministres de l'Éducation du Pacifique (CPEM) » ; iii) travaux menés par l'équipe chargée des données en incluant une référence aux travaux d'EQAP tels qu'énoncés dans son nouveau plan d'activité ;
 - ii. Président-e/Vice-président-e – maintien de la disposition correspondante ;
 - iii. organisation de la réunion du PBEQ au début du mois de juillet à partir de 2025 ;
 - iv. composition inchangée du comité exécutif ; et
 - v. rédaction du mandat par l'équipe d'EQAP, puis présentation du mandat au PBEQ pour approbation hors session.

Projet océanien pour les écoles secondaires (Banque mondiale) – Point d'information

53. Après un bref débat, le Conseil prend acte des dernières informations relatives au projet.

Nomination à la présidence et à la vice-présidence du PBEQ, sous-comité du CRGA

54. Il est suggéré que les présidents actuels et passés du comité de pilotage PILNA/PALS et de la Conférence des directeurs de l'éducation des pays océaniques soient autorisés à ne pas se présenter à la présidence du PBEQ. Cette suggestion est accueillie favorablement et acceptée par le Conseil. La possibilité d'une présidence combinée de la CPEM, de la Conférence des directeurs de l'éducation des pays océaniques et du PBEQ est également évoquée.
55. Le Conseil accepte la désignation à la présidence et à la vice-présidence du PBEQ des Tonga et des Îles Salomon, respectivement, pour une durée de deux ans au maximum.

Questions diverses

56. Recherches relevant du PacREF : Des recherches sont entreprises selon quatre axes en réponse aux priorités de la CPEM. Deux conclusions issues de la Conférence des directeurs de l'éducation des pays océaniques sont intégrées aux recherches et les pays s'étant portés volontaires pour l'étude sont notés. Trois chercheurs principaux ont été recrutés par la BASD et les travaux devraient commencer en mars 2024, chaque axe de recherche étant aligné sur le cadre de recherche du PacREF. La participation de davantage de volontaires est demandée, et le programme d'études sera confirmé par le comité de pilotage de la Conférence des directeurs de l'éducation des pays océaniques en juin 2024 et devrait être achevé d'ici la fin de l'année.
57. Le Président rappelle aux membres du Conseil qu'ils doivent fournir les informations nécessaires à M. Jitoko de l'Unité de facilitation du PacREF.
58. Le Conseil prend note des informations reçues et des conseils donnés.
59. Le Directeur général adjoint – Sciences et capacités rappelle au Conseil que les directeurs de division ne sont pas « autorisés » à se rendre dans les pays aux fins de prestation de services.

60. Il informe le Conseil que Michelle Belisle a été reconduite dans ses fonctions de Directrice d'EQAP pour les trois prochaines années.

Examen et approbation des conclusions

61. La Directrice d'EQAP présente le projet de conclusions de la réunion. Le Conseil accueille favorablement et approuve les conclusions.

Allocution et prière de clôture

62. Le Président formule quelques remarques pour clore la réunion :

- i. L'objectif de la réunion a été atteint sans trop de difficultés.
- ii. Il remercie tous les représentants des ministères de l'Éducation pour leur participation et leur contribution.
- iii. Il remercie tous les représentants des partenaires du développement pour leur participation et leur contribution, et de ne jamais perdre de vue le meilleur intérêt des pays.
- iv. Il remercie le personnel d'EQAP, qui a travaillé dur pour organiser les deux réunions et en assurer le bon déroulement.
- v. Il souhaite à l'ensemble des participants un bon retour et espère que la collaboration se poursuivra l'année prochaine. Il adresse également à la présidence et à la vice-présidence entrantes (Tonga et Îles Salomon) ses meilleurs vœux de réussite pour son mandat de deux ans.

43 La prière de clôture est prononcée par les Îles Salomon.

Annexe B :

Mandat du

CONSEIL OCÉANIEN DE LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT (PBEQ)

Révision et approbation : mars 2024

Un sous-comité du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA)

Contexte

1. L'Office du Pacifique Sud pour l'évaluation de l'éducation, programme de la CPS depuis 2010, a vu sa base de travail s'élargir au-delà du Pacifique Sud. Il a été réformé en juillet 2011 pour devenir le Conseil océanien d'évaluation pédagogique. En 2013, à la suite d'une évaluation externe indépendante, le Conseil océanien d'évaluation pédagogique a changé de nom pour devenir le Conseil océanien de la qualité de l'enseignement (PBEQ).
2. Lors d'une réunion spéciale du PBEQ en février 2015, il a été convenu que le Conseil océanien de la qualité de l'enseignement conserverait son nom, et que le programme de travail s'appellerait « Programme pour l'évaluation et la qualité de l'enseignement (EQAP) ».
3. Lors de la quarante-cinquième session du CRGA en novembre 2015, le Conseil est devenu un sous-comité du CRGA aux attributions spéciales, doté d'un mandat et d'un cahier des charges révisés (ci-après « le Conseil »).

Fonctions du Programme pour l'évaluation et la qualité de l'enseignement

4. Les principales fonctions du Programme sont les suivantes :
 - a. aider chaque pays à améliorer la qualité de l'enseignement en ayant recours à de bonnes procédures et pratiques d'évaluation ;
 - b. proposer à chaque pays des formations (ou des activités de renforcement des capacités), un soutien et des conseils en vue de l'élaboration et du pilotage de procédures et instruments d'évaluation ;
 - c. procéder à un recensement des questions et des enjeux régionaux prioritaires liés à l'évaluation pédagogique et en soumettre les résultats aux directeurs de l'éducation des pays océaniques et à la Conférence des ministres de l'Éducation du Pacifique (CPÉM), pour examen et décision ;
 - d. assurer la coordination des décisions prises par les directeurs de l'éducation des pays océaniques et la Conférence des ministres de l'Éducation du Pacifique en matière d'évaluation pédagogique, les traduire en actions concrètes, en suivre la mise en œuvre et rendre compte de leur état d'avancement aux ministres de l'Éducation, par le biais du sous-comité ;
 - e. élaborer et réviser les directives relatives, notamment, aux méthodes d'évaluation à appliquer aux qualifications du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement ;
 - f. mettre en place d'autres diplômes régionaux, comme convenu par le sous-comité ;

- g. assurer le suivi des normes relatives aux aptitudes à la lecture, à l'écriture et au calcul au niveau de l'enseignement primaire et du premier cycle du secondaire, et aider les pays à concevoir et à élaborer des stratégies d'intervention appropriées ;
- h. élaborer et administrer un service d'homologation parallèlement à la mise en place et à la tenue d'un Registre océanien des qualifications et des normes ;
- i. aider les organismes nationaux chargés des qualifications à utiliser le Registre océanien en mettant à leur disposition, au besoin, des formations et un soutien technique ;
- j. en concertation avec l'ensemble des parties prenantes nationales et régionales, notamment les établissements de formation des enseignants, élaborer et administrer des normes professionnelles applicables au corps enseignant et aux chefs d'établissement, et mettre en œuvre des modules relatifs aux compétences des enseignants ;
- k. fournir sur demande aux pays membres les données tirées des évaluations pédagogiques nationales ;
- l. mener les activités de suivi-évaluation et d'apprentissage (SEA) du Cadre régional pour l'éducation dans le Pacifique (PacREF) ; et
- m. collecter, analyser et interpréter des données relatives à différents aspects de la qualité de l'enseignement dans la région afin d'éclairer les décisions stratégiques, l'allocation des ressources et les interventions ciblées de façon à améliorer les effets et à atteindre les objectifs fixés à l'échelle internationale en matière d'éducation.

Composition du sous-comité

- 5. Le sous-comité comprend :
 - a. des représentants des pays membres de la Communauté du Pacifique ;
 - b. des représentants des partenaires du secteur de l'enseignement ;
 - c. des représentants de la Communauté du Pacifique (Directeur·rice général·e [ou représentant·e désigné·e] et Directeur·rice du Programme pour l'évaluation et la qualité de l'enseignement).

Bureau du sous-comité

- 6. Le sous-comité nomme un·e président·e et un·e vice-président·e dès sa première réunion annuelle et lors des réunions annuelles suivantes. Le mandat du·de la président·e ne peut excéder deux (2) ans. La présidence est assurée à tour de rôle par les membres de la région de façon aussi équitable que possible.
- 7. En l'absence du·de la président·e, la présidence d'une réunion est assurée par le·la vice-président·e. En l'absence du·de la président·e et du·de la vice-président·e, le sous-comité nomme un·e président·e chargé·e de conduire les travaux de la réunion considérée.
- 8. Il est attendu de tous les membres du sous-comité et de leurs représentants qu'ils justifient des compétences et de l'autorité requises pour représenter leur pays ou leur organisation dans le cadre des activités du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement. Ils sont supposés tenir les représentants nationaux membres du CRGA informés des questions intéressant le Conseil.

Réunions du sous-comité

9. Le sous-comité fait en sorte d'organiser une réunion de discussion en juillet dès 2025 et au moins douze semaines avant la session annuelle du CRGA.
10. Les conclusions des réunions du sous-comité sont adoptées à l'issue d'un débat et obéissent à la règle du consensus. Elles doivent recueillir l'aval de l'ensemble des membres du sous-comité et sont ensuite transmises au CRGA.
11. Le sous-comité adopte son propre règlement intérieur.

Fonctions du sous-comité

12. Les principales fonctions du sous-comité sont les suivantes :
 - a. conseiller le Programme pour l'évaluation et la qualité de l'enseignement sur les aspects suivants :
 - i. évolutions intervenant aux échelons national, régional et international dans le domaine de l'évaluation pédagogique et autres enjeux connexes, et
 - ii. axes de travail prioritaires du Programme, tels que définis au regard des besoins des pays membres de la Communauté du Pacifique et des orientations du Plan stratégique de cette dernière, et valider les activités prévues au titre de chaque domaine prioritaire dans le plan de travail annuel du Programme ;
 - b. conformément à la délégation reçue du CRGA, agir, au nom de la CPS, en qualité d'autorité compétente en matière de délivrance des diplômes ; et
 - c. conformément à la délégation reçue du CRGA, agir, au nom de la CPS, en qualité d'organe directeur du Registre océanien des qualifications et des normes.
13. Le sous-comité confie à la Communauté du Pacifique (CPS), par le biais du Programme pour l'évaluation et la qualité de l'enseignement, la responsabilité de la mise en œuvre des modalités et procédures applicables aux fonctions décrites aux points b et c ci-dessus.
14. Le sous-comité consigne, dans le rapport annuel qu'il transmet pour information au CRGA, les décisions qu'il a prises en matière de délivrance des diplômes et de gouvernance du Registre océanien des qualifications et des normes.

Comité exécutif

15. Le sous-comité constitue un comité exécutif comprenant :
 - a. un·e président·e ;
 - b. un·e vice-président·e ;
 - c. un·e représentant·e d'un pays membre du sous-comité autre que les pays de nationalité du·de la président·e et du·de la vice-président·e ;
 - d. le·la Directeur·rice/Responsable du Programme pour l'évaluation et la qualité de l'enseignement.

- e. Les cadres du Programme pour l'évaluation et la qualité de l'enseignement peuvent être appelés, à la demande du comité exécutif, à fournir des informations afin de permettre au comité de prendre des décisions éclairées.
 - 16. Le comité exécutif du sous-comité, en vertu des responsabilités qui lui sont déléguées, est habilité à traiter les problèmes urgents susceptibles de se poser entre les réunions du sous-comité.
 - 17. Les décisions du comité exécutif sont adoptées lors de ses réunions officielles ou hors session par le biais de communications écrites officielles. Ses décisions ne peuvent être mises en application que si elles recueillent l'aval de la majorité des membres, et sont consignées par le Programme pour l'évaluation et la qualité de l'enseignement avant d'être transmises sans délai au sous-comité pour validation.
 - 18. Le comité exécutif présente chaque année un rapport d'activité officiel au sous-comité.
-